

Session Plénière du 12 Mai 2022

RAPPORT N° 22.02.01 Economie Sociale et Solidaire : Vers une nouvelle étape de l'engagement de la Région Centre-Val de Loire pour la vitalité associative

Intervention de Mylène WUNSCH

Monsieur le Président, chers collègues,

Cette communication porte sur les associations et cela comprend le volet du financement par la Région, autrement dit les subventions.

C'est l'occasion d'aborder un certain nombre de questions que nous avons déjà soulevées en commission permanente, mais nous regrettons que rien sorte de ce huis clos, et que le plus souvent nous n'obtenions pas de réponse.

C'est pourquoi, du côté de la Région, nous demandons que soient améliorées les procédures d'instruction et de contrôle des dossiers.

Nous l'avons souvent dit, il s'agit d'argent public et nous avons le devoir, tous autant que nous sommes d'en contrôler le bon usage.

Nous ne faisons pas de procès d'intention mais nous sommes conscients du volume des demandes à traiter, des contraintes de calendrier, de la difficulté pour les associations, que vous évoquez dans ce document avec l'inflation des processus d'évaluation, la complexification des projets, l'alourdissement des contraintes législatives et de la réglementation, j'évoquais également les difficultés liées à l'organisation territoriale.

Mais nous devons maîtriser les processus. Il est anormal, mais trop fréquent encore, que nous soyons amenés à voter en commission permanente des subventions pour des événements qui ont déjà eu lieu, ce qui veut dire que les demandeurs considèrent la subvention comme tacitement reconductible et que les services font de même, ne laissant aux élus que le rôle d'une chambre d'enregistrement.

Je pourrai citer des exemples, y compris pour des manifestations qui sont récurrentes et qui peuvent par conséquent se prévoir et donc permettre aux demandeurs de s'adresser à la Région dans les délais.

Sur l'instruction des dossiers nous estimons ne pas être suffisamment informés, nous avons déjà fait remonter des demandes en ce sens.

Sur le contrôle à posteriori, nous regrettons aussi d'avoir à déplorer ce qu'il faut bien appeler des manquements.

En dépit de nos propres règlements, les comptes-rendus financiers ne sont pas toujours transmis dans les délais, alors même que cette exigence élémentaire est clairement indiquée dans les conventions signées par les bénéficiaires.

Nous ne voulons pas citer publiquement certains cas pour lesquels nous sommes intervenus en commission permanente, mais j'ai en mémoire une association qui, plus de 6 mois après une manifestation, subventionnée à plus de 50 000 € par la Région, n'avait fourni qu'un compte-rendu provisoire alors qu'elle était tenue de fournir un bilan complet dans un délai d'un mois et demi.

Cet aspect doit faire également partie de la concertation avec les associations, afin de trouver les méthodes et d'implémenter des outils qui facilitent la tâche des demandeurs, des services et des élus.

Nous insistons également sur le cas des associations financées majoritairement par l'argent public et dont il faudrait mieux définir le statut : s'agit-il de partenaires, de prestataires, de relais dans certains cas de simples satellites ? Cela pose à l'évidence un problème déontologique, que des élus soient ou non impliqués directement, peut-être même une difficulté en termes de légalité, tout cela doit être mieux contrôlé.

Ce ne sont que quelques réflexions, encore une fois le sujet est vaste, c'est pourquoi, je le redis en conclusion, il serait souhaitable de bien cibler le contour de cette consultation et de mieux définir son contenu.

